

FÊTES SCOLAIRE DU PATRIMOINE du NOUVEAU-BRUNSWICK 2024 FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Le programme des Fêtes du Patrimoine est une initiative provinciale de la Direction de l'archéologie et du patrimoine du Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture afin de célébrer et de promouvoir la diversité du Patrimoine culturel et naturel du Nouveau-Brunswick à travers la recherche.

Les Fêtes du patrimoine est un concours où les étudiants de la 5^e à la 9^e année sont encouragés à explorer leur patrimoine en choisissant un sujet qui les intéressent et à mener une recherche en utilisant une variété de sources. Les projets montrant les meilleurs recherches et présentations iront au niveau régional.

- Les Fêtes peuvent être prises en charge par l'école entière, une classe, un petit groupe ou individuellement.
- Les Fêtes peuvent prendre place dans une classe, dans l'école ou dans la communauté
- Les Fêtes se produisent pendant l'année scolaire entre la mi-février et la mi-avril.

Pour plus d'information, consultez notre site web.

| SECTION 1 – INFORMATION DE BASE | | | |
|---|--|-------------|--|
| NOM COMPLET DE L'ÉCOLE | | | |
| Le DISTRICT | | | |
| ADRESSE DE L'ÉCOLE | | | |
| VILLE | | CODE POSTAL | |
| COORDONNATEUR(TRICE) de la fête scolaire <i>(nom et courriel)</i> | | | |
| DIRECTEUR(TRICE) – école <i>(nom et courriel)</i> | | | |
| ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE <i>(nom et courriel)</i> | | | |

| SECTION 2 – INFORMATION SUR LA FÊTE SCOLAIRE DU PATRIMOINE | |
|---|--|
| DATE PRÉVUE DE LA FÊTE Doit être avant le 12 avril 2024 | |
| Quels niveaux (de la 5 ^e à la 9 ^e année) participeront ? | |
| Combien de classes pour chaque niveau participeront à la Fête ? | |

SECTION 3 – CALENDRIER DE LA SAISON DES FÊTES DU PATRIMOINE

| | |
|----------------------------------|--|
| Avant le 12 avril 2024 | Période pour les Fêtes scolaires du patrimoine |
| <i>Suite à la Fête scolaire</i> | Contactez votre coordonnateur des Fêtes régionales du Patrimoine afin d’enregistrer les projets gagnants qui pourront aller à la Fête régionale et soumettez les vidéos des présentations des élèves. |
| Avant le 10 mai 2024 | Période pour les Fêtes régionales du patrimoine |
| <i>Suite à la Fête régionale</i> | Le coordonnateur régional contactera le coordonnateur provincial afin de lui partager les noms gagnants du Prix provincial ainsi que les vidéos de présentations pour la Vitrine provinciale. |
| Mi-juin | Cérémonie de la Fête provinciale du Patrimoine , où les étudiants présenteront leur projet à la marraine d’honneur, la Lieutenant-Gouverneure. |

SECTION 4 – SIGNATURE

Votre école pourra recevoir une somme de 250\$ après avoir tenu une fête scolaire du patrimoine et rempli un rapport final sur l’événement.
Pour recevoir le financement, nous vous demandons de compléter notre **formulaire de rapport final** et de l’envoyer au coordonnateur provincial **avant le 30 avril 2024**. Le paiement sera fait par chèque avant la fin de l’année scolaire en cours. Nous vous prions de bien remplir la section 1, afin de procéder le plus rapidement.

SIGNATURE
(à la main ou numérique)

DATE

**COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE
ET ENVOYEZ-LE À VOTRE COORDONNATRICE PROVINCIALE
AVANT LE 22 DÉCEMBRE 2023**

DOMINIQUE GÉLINAS (elle/she)
Coordonnatrice provinciale des Fêtes du patrimoine
Tourisme, Patrimoine & Culture et le Musée du Nouveau-Brunswick
Courriel: FêtesPatrimoine@nbm-mnb.ca